

Politique familiale, ce qu'il aurait fallu faire : supprimer le quotient conjugal au lieu de réduire le quotient familial

Le Monde.fr | 04.06.2013 à 14h40 • Mis à jour le 05.06.2013 à 09h52

Par

Michel Godet (Professeur du Cnam, membre du comité directeur de l'Institut Montaigne)



Le gouvernement a renoncé à une modulation des allocations familiales en fonction des ressources, optant pour une réduction du plafond du quotient familial. | AFP/PASCAL GUYOT

Le mandat confié à Bertrand Fragonard, le président du Haut Conseil de la famille, il y a quelques mois par le premier ministre était clair : trouver 2 milliards d'économie pour résorber le déficit de la branche famille. Il faut rappeler que ce déficit est artificiel puisqu'il vient des 3 milliards de dépenses de majorations des retraites pour familles nombreuses. Elles étaient auparavant imputées à la branche vieillesse et pour cause : les enfants d'hier sont les cotisants d'aujourd'hui. Sans ces transferts de cavalerie initiés par la gauche en 1998 et renforcés après 2002 par la droite, la branche famille serait aujourd'hui excédentaire d'un milliard d'euros !

Lire aussi : [Le gouvernement renonce à réduire les allocations familiales](#) ([/politique/article/2013/06/03/le-gouvernement-renonce-a-reduire-les-allocations-3422818-823448.html](#))

Comment faire pour trouver ces deux milliards ? Le gouvernement a hésité : rogner le quotient familial, mettre les allocations sous conditions de ressources ou les rendre imposables ? Cette dernière solution était la plus logique puisqu'il s'agit d'un revenu. Elle a l'avantage de ne pas toucher au principe de l'universalité qui est un des fondements de la politique familiale voulue par le général de Gaulle.

Mais cette solution présentait un risque majeur qui a fait reculer les politiques : des dizaines de milliers de ménages modestes seraient devenus, du même coup, imposables alors qu'ils ne l'étaient pas jusqu'ici. Il est toujours plus facile devant l'opinion, de faire payer les plus riches. Pour ne pas violer le principe d'universalité de la politique familiale, en mettant les allocations sous conditions de ressources, on a préféré réduire à nouveau le plafond de réduction d'impôt lié au quotient familial.

Lire aussi : [Réforme du quotient familial : si vous n'avez rien compris](#) ([/societe/article/2013/06/04/reforme-du-quotient-familial-si-vous-n-avez-rien-compris-3423206-3224.html](#))

La politique familiale est aujourd'hui de plus en plus menacée et risque d'être dissoute dans la politique sociale. La politique familiale a une vocation de redistribution entre ménages sans enfants vers les ménages avec enfants. Il s'agit de faire en sorte qu'au sein de chaque catégorie de revenu modeste, moyenne ou aisée, ceux qui ont des enfants ne soient pas pénalisés par rapport à ceux qui n'en ont pas.

En moyenne, les familles en couple accusent une diminution de 13 % de leur niveau de vie à la naissance de leur premier enfant, de 2 % supplémentaires au

second enfant, puis de 5 à 10 % par enfant à partir du troisième. Le surcoût est d'autant plus flagrant que la France est le seul pays de l'Union à ne pas proposer d'allocation significative pour le premier enfant. Le volet redistributif de la politique familiale ne permet pas de corriger entièrement les inégalités sociales qui en découlent : même après impôts et transferts, le niveau de vie d'une famille en couple avec trois enfants ou plus est en moyenne inférieur de 25 % à celui d'un couple sans enfant.

L'IMPOSITION SÉPARÉE, UNE MESURE MODERNE

Heureusement [le rapport de Bertrand Fragonard a été rejeté par le Haut Conseil de la famille](#) ([/politique/article/2013/04/08/le-haut-conseil-a-la-famille-contre-la-modulation-des-allocations-familiales-3156230-823448.html](#)). Dommage que le rapporteur n'ait pas eu plus de liberté dans ses propositions au gouvernement. Il aurait pu par exemple proposer de réaliser 9 milliards d'économies en supprimant le quotient conjugal : pour la même somme totale, deux personnes en couple paient moins d'impôts que deux célibataires imposés séparément. Cette imposition séparée est prédominante en Europe du nord pour ne pas inciter les femmes qui ont un salaire modeste à cesser de travailler. Du point de vue de l'égalité de traitement des citoyens et du libre choix de travailler au sein d'un couple, la mesure serait moderne. La formidable économie ainsi réalisée dépasse et de loin les 2 milliards réclamés par le gouvernement. On pourrait du même coup lutter vraiment contre la paupérisation des familles avec enfant(s) et :

instaurer une allocation significative dès le premier enfant. Le surcoût économique du premier enfant conduit trop de familles à renoncer au second pour éviter un supplément de paupérisation relative ; "familialiser" la CSG qui représente 170 % de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire lui appliquer un quotient familial ; renforcer les aides et l'accompagnement des familles monoparentales, souvent des femmes seules avec un ou deux enfants. Un homme sur deux ne paye pas la pension alimentaire. Les caisses d'allocations familiales (Caf) pourraient être chargées de les recouvrer et de les payer en attendant. L'Etat est aussi laxiste vis-à-vis des chauffards de la route familiale et sociale qu'il est sévère vis-à-vis des chauffards de la route ; les enfants de fratries ont des chances éducatives moindres que les autres. On pourrait systématiser les bourses d'études pour les enfants de familles nombreuses des classes moyennes qui souvent n'y ont pas droit.

On l'a compris, une société responsable et soucieuse de son avenir doit aider les familles à avoir les enfants qu'elles désirent sans pour autant se paupériser et leur permettre de les éduquer au mieux. Ce sont les enfants d'aujourd'hui qui permettront d'assurer les solidarités intergénérationnelles de demain. Les familles qui assument leur responsabilité font faire une énorme économie à la société dans l'investissement en capital humain. Les 9 millions de familles (dont 1,8 monoparentales) reçoivent en moyenne de la société environ 6 000 euros par an comme compensation partielle du coût de chaque enfant. Alors qu'un enfant placé dans une famille d'accueil revient à la collectivité à 30 000 à 40 000 euros, voire 200 000 euros par an quand il s'agit d'un centre éducatif fermé. Le coût de la non famille est exorbitant pour la collectivité ! Pour le réduire on pourrait commencer par cesser de verser les allocations familiales aux familles qui se sont vues retirer leurs enfants. Mais surtout il faut cesser de détricoter une politique familiale qui reste l'une des seules où nous servons de modèle à l'étranger.

Le mariage pour tous a été voté pour répondre aux attentes de 100 000 couples homosexuels dont seulement la moitié est pacsée et parmi eux il n'y a que 5 000 couples avec enfants. Cela a suscité un débat parlementaire de deux semaines. En fera-t-on autant pour les 9 millions de familles avec enfants ? Si ces dernières se mobilisent, le gouvernement pourra toujours renoncer à réduire le quotient familial en s'attaquant au nom de la modernité fiscale au quotient conjugal.

Michel Godet (Professeur du Cnam, membre du comité directeur de l'Institut Montaigne)

Michel Godet

Il est l'auteur de [Repenser la politique familiale](#) (octobre 2011 ; Institut Montaigne).